

AAPPMA COLOMBIER-FONTAINE

TRAVAUX / ENVIRONNEMENT / POLLUTION

Rôle du Chargé de Missions

1) GÉNÉRALITÉS :

- a) Etre attentif à la protection des milieux aquatiques sur les lots de pêche de notre AAPPMA et veiller au bon écoulement des eaux du ruisseau le Bié.
- b) Planifier et déclencher les différentes interventions de nettoyage de notre secteur de pêche. **NOTA :** les plannings prévisionnels semestriels existants serviront de base pour le suivi des opérations.
- c) S'informer auprès de la Mairie de Colombier Fontaine, afin d'organiser notre participation à certaines opérations d'intérêt général :
 - i) Village propre,
 - ii) Arrachage herbiers envahissants et fauchage des banquettes du Bié village,
 - iii) Fauchage des berges du Bié secondaire par la Société PIERROT.
- d) Etre à l'écoute de la Garderie et des pêcheurs pour la remontée des informations.
- e) Etre réactif en cas de constat de pollution du milieu aquatique.

f) IMPORTANT:

- i) Avant d'engager les opérations de nettoyage dans le lit du ruisseau, nous devons **OBLIGATOIREMENT** déposer un « Formulaire d'intention de travaux » à la DDT et attendre l'accord avant d'engager les opérations de nettoyage dans le lit du ruisseau.
- ii) Concernant notre assurance Responsabilité Civile : en cas d'accident ou de sinistre causé à autrui lors des travaux:
 - Le Chargé de mission devra renseigner une fiche sur laquelle sera inscrit :
 - (a) Dates et heures des interventions.
 - (b) Lieux et limites amont/aval de chaque chantier.
 - (c) Nom et prénom de chaque participant.
 - Une copie de chaque fiche sera transmise au secrétaire pour archivage et servira de référence en cas de réclamation éventuelle d'un riverain.

2) TRAVAUX :

a) Lieux d'intervention :

- i) Les abords de nos différents secteurs de pêche : Doubs, canal, ruisseau et étang de Beutal.
- ii) Le parking de pêche de Saint-Maurice-Colombier.
- iii) La mise à l'eau de « Longeville Les Beussières ».
- iv) Les abords du ruisseau Le Rorbe, à proximité du parking de l'ancienne gare de Colombier Fontaine et de l'ancien site Baumann.
- v) Les abords de la fonderie de Colombier Fontaine coté canal.

b) Nature des travaux :

- i) Ramassages de débris divers avec tris avant dépôt à la déchèterie.
- ii) En fonction de la nature et de l'importance des déchets à évacuer : s'assurer des jours d'ouvertures de la déchèterie, faire appel éventuellement à la mairie pour évacuation des déchets lourds.
- iii) Fauchage et élagage avec évacuation des branchages.
- iv) Assurer certains accès aux berges du Doubs sur le parcours truites.
- v) Entretien de la zone d'amarrage et de mise à l'eau des barques (Les Beussières)
- vi) Opération « Village Propre » avec la mairie.
- vii) Arrachage manuel des herbiers envahissants du Bié Village en collaboration avec la mairie au mois de juillet (hors période de fraie des truites)
- viii) Fauchage des banquettes du ruisseau le Bié Village, en collaboration avec la mairie, qui doit avoir lieu en septembre tous les ans.
- ix) Entretien des plantations d'arbustes le long du Bié secondaire: Fauchage d'aération durant les premières années pour faciliter leurs développements.

c) Surveillance de certains travaux :

- i) Le fauchage des berges du Bié secondaire par la Société Pierrot, devra :
 - Intervenir avant la pose des clôtures électriques par l'agriculteur.
 - S'effectuer en dehors de la zone de plantation d'arbustes se situant le long du ruisseau.
- ii) Les travaux de fenaison par l'agriculteur devront également s'effectuer en dehors de la zone de plantation d'arbustes se situant le long du ruisseau. Cette zone sera délimitée par des jalons.
- iii) Le Chargé de mission :

- Contactera ces deux intervenants ainsi que le responsable travaux de la commune, pour passation des consignes et coordination.
- Se renseignera en mairie de la date d'intervention de la société Pierrot.

d) Convocation des membres pour participer aux travaux :

- i) Le chargé d'affaires disposera d'une liste des membres susceptibles de participer aux différentes opérations. Un mail leur sera adressé suffisamment tôt pour permettre à chacun de s'organiser.
- ii) L'objectif est de faire participer le plus grand nombre d'entre nous au regard des tâches plus ou moins pénibles à réaliser. Le Samedi ou le Dimanche matin est à prioriser afin que les actifs puissent également apporter leurs aides.
- iii) Dans le principe, et pour faciliter la tâche du chargé de mission, la convocation sera envoyée et viendra qui peut. L'organisation du chantier se fera en fonction du nombre de personnes présentes.

e) Divers :

- i) Faire le point sur le matériel pour les journées de nettoyage, exemple : utilisation de tronçonneuses « écologiques ».
- ii) Rappel : se renseigner des dates d'ouverture de la déchèterie.
- iii) Fournir le carburant (à charge de l'association)
- iv) Ne prendre que ce qui relève de la responsabilité de l'AAPPMA.

3) ENVIRONNEMENT/POLLUTION :

- a) Etre très réactif à tout signalement de **POLLUTION** de notre **ENVIRONNEMENT**.
- b) Proposer la mise en place de pancartes pédagogiques.
- c) En cas de constat de pollution du milieu ou de découverte de dépôts d'immondices:
 - i) Visualiser et noter les caractéristiques des nuisances : odeurs, couleur suspecte de l'eau, présence d'hydrocarbures, mortalité piscicole.
 - ii) Ne rien toucher pour faciliter la recherche d'indices par les gendarmes.
 - iii) Dans tous les cas, prendre des photographies et informer le CA.
 - iv) Tenir un cahier des événements avec les lieux, dates, heures et noms des témoins éventuels et suivre l'anomalie jusqu'à son terme, et toujours en informer le CA.
- v) Contacter immédiatement:
 - Le président au 06 82 13 07 58.
 - En cas de dépôt d'immondices :

Rôle du chargé de missions travaux environnement pollution 2021

- (a) Le maire : s'il est adhérent à la BRIGADE COMMUNAUTAIRE PMA, il fera venir les agents qui feront le constat.
- (b) Sinon, appeler le 17 (police secours) une patrouille de gendarmerie se déplacera.

- En cas de pollution avérée :
 - (a) Les pompiers (action rapide) le 18.
 - (b) Le maire de la commune concernée.
 - (c) L'OFB si pollution importante : (peut être fait par les pompiers ou le Maire ?)
 - (i) M. Rodolphe CASSARD au 06 72 08 11 37,
 - (ii) Ou Madame Séverine BARALE (chef de service) au 06 72 08 15 56.
 - (d) Le garde Fédéral, pour information : M. Thomas POULLEAU au 06 86 87 56 50

- En dernier lieu la gendarmerie.

Fait le : 03 Mars 2021	Le Président : Joël BÉGUÉ
Validé le : 06 Mars 2021	Le chargé de mission : Jean-Luc VAUTHERIN